

## Gouvernance d'entreprise

L'organisation et les principes de la comptabilité et du contrôle financier de Zwahlen & Mayr SA répondent aux exigences de la loi, aux recommandations du «Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise», à la directive Corporate Governance (DCG) de la SWX Swiss Exchange entrée en vigueur le 1er juillet 2002 et de ses révisions jusqu'au 31 décembre 2007, ainsi qu'aux statuts de la société. Sauf mention spécifique, les informations données dans ce rapport reflètent la situation au 31.12.2007.

### 1. Structure du groupe et actionariat

#### 1.1 Structure du Groupe

Zwahlen & Mayr SA, dont le siège est à Aigle, regroupe une unité de production Constructions Métalliques et une unité de production Tubes Inox. Elle détient une seule participation (100 %), la société Efimex SA, de siège social à Genève, au capital de CHF 600'000.

Zwahlen & Mayr SA est cotée au SWX Swiss Exchange sous le code ISIN ZWM CH0002661731.

Au 31 décembre 2007, la capitalisation boursière de Zwahlen & Mayr SA s'élevait à 30'817'800 CHF.

Au 29.02.08, la capitalisation boursière de Zwahlen & Mayr SA s'élevait à 30'888'000 CHF.

#### 1.2 Actionnaires principaux

Au 31 décembre 2007, les actionnaires principaux de Zwahlen & Mayr SA étaient :

Nom	Actions détenues (nominatives)	Droit de vote en %
Sitindustrie Suisse SA	25'000	35.61
Intesa Sanpaolo Holding International SA (anciennement Sanpaolo IMI International SA)	5'000	7.12

Nom	Actions détenues (porteurs)	Droit de vote en %
Sitindustrie Suisse SA	24'453	34.83

#### 1.3 Participations croisées

Il n'existe aucune participation croisée.

### 2. Structure du capital

#### 2.1 Capital émis et entièrement libéré

Le capital-actions émis de Zwahlen & Mayr SA s'élevait au 31 décembre 2007 à 14'040'000 CHF. Il est entièrement libéré.

## **2.2 Indications spécifiques concernant le capital autorisé et conditionnel**

Zwahlen & Mayr SA n'a pas émis de capital autorisé ni conditionnel.

## **2.3 Modification du capital**

Il n'y a pas eu de modification de capital intervenue au cours des trois derniers exercices.

## **2.4 Actions et bons de participation**

Le capital-actions de Zwahlen & Mayr SA est divisé en 70'200 actions d'une valeur nominale de 200 CHF chacune, toutes entièrement libérées, dont 30'000 actions nominatives numérotées de 1 à 30'000 et 40'200 actions au porteur numérotées de 30'001 à 40'200.

Chaque action donne droit à une voix lors de l'assemblée générale ainsi qu'à un dividende proportionnel à la valeur nominale de l'action.

Il n'existe pas de bons de participation.

## **2.5 Bons de jouissance**

Il n'existe pas de bons de jouissance.

## **2.6 Restrictions de transfert et inscription des actions nominatives**

Toutes les cessions ou transmissions d'actions nominatives sont soumises à l'agrément préalable du conseil d'administration ; cette restriction vaut également pour la constitution d'un usufruit ou d'un gage. Le conseil d'administration peut refuser d'inscrire un acquéreur d'actions nominatives en tant qu'actionnaire à part entière, si le nombre d'actions qu'il détient dépasse 10% du total des actions nominatives inscrites au Registre des actionnaires.

Les personnes morales et les sociétés de personnes ayant la capacité juridique qui sont regroupées entre elles par des liens en capital, en voix, par le biais d'une direction unique ou sous forme analogue, ainsi que des personnes physiques ou morales ou des sociétés de personnes qui agissent de façon coordonnée en vue d'éviter les restrictions en matière d'inscription, sont considérées comme un seul acquéreur du point de vue de cette disposition.

Le conseil d'administration peut également refuser l'inscription au Registre des actions si, sur sa demande, l'acquéreur n'a pas déclaré expressément avoir acquis les actions en son propre nom ou pour son propre compte.

Les titres nominatifs émis, actions ou certificats d'actions, mentionnent expressément que leur transfert et leur nantissement sont soumis à l'agrément du conseil d'administration, avec référence à l'article correspondant des statuts.

La procédure et les conditions préalables à la levée des privilèges statutaires et des restrictions de transfert ne sont pas décrites dans les statuts. Dès lors, la loi suisse est applicable.

## **2.7 Emprunts convertibles et options**

Il n'existe pas d'emprunts convertibles et d'options.

### 3. Conseil d'administration

#### 3.1 Membres du conseil d'administration

**Philippe Pot**, administrateur de Zwahlen & Mayr SA depuis juin 1995, est président depuis décembre 2005. Ingénieur civil et Dr ès sciences de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, il est également titulaire d'une maîtrise fédérale d'entrepreneur. Il a été directeur régional, puis directeur général jusqu'en 1994 du groupe de construction Zschokke SA, après avoir été, de 1974 à 1983, directeur pour la Suisse romande et membre de la direction du groupe Walo Bertschinger SA et, de 1963 à 1974, directeur général d'un groupe de construction actif dans les cantons de Vaud et du Valais. En 2007, il est membre du Conseil d'administration de Losinger Construction SA, de PraderLosinger SA (président) et de Gunnebo (Suisse) SA. De nationalité suisse, il réside en Suisse.

**Fausto Bocciolone** est vice-président de Zwahlen & Mayr SA depuis 2002. Il est titulaire d'un diplôme d'expert comptable. Après avoir suivi le business de l'activité vannes du Groupe Sitindustrie et occupé le poste de directeur général, il devient en 1994 administrateur délégué de Valvometal Spa et assume la charge de responsable de la division Vannes & Installations. A partir de 1999, il coordonne la stratégie des activités de la division métaux non ferreux.

Président de Sitai Spa et du Groupe Sitindustrie depuis le 7 décembre 2001, il est membre du conseil d'administration de la plupart des sociétés du Groupe. De nationalité italienne, il réside en Italie.

**Massimo Bocciolone** est administrateur de Zwahlen & Mayr depuis juin 2005. Il a acquis par la pratique une formation technique au sein de la division Inox du Groupe Sitindustrie. Après avoir travaillé deux années en Angleterre, il occupe en 1983 d'abord le poste de responsable d'une unité opérative du secteur des tubes Inox. Il élargit ensuite son expérience dans ce domaine en y exerçant successivement d'autres fonctions importantes, pour assumer finalement la charge de responsable de la division Inox, la plus importante du Groupe Sitindustrie. Il est également président et administrateur-délégué de plusieurs sociétés du Groupe Sitindustrie. De nationalité italienne, il réside en Italie.

**Jean-Claude Badoux**, Professeur, Dr et Dr hc, est administrateur de Zwahlen & Mayr SA depuis 1999. Il est président honoraire de l'EPFL. Il fait partie du conseil d'administration de la Société des éditions techniques universitaires à Zürich et a siégé au conseil d'administration du groupe Coop et de son bureau jusqu'à juin 2005, ainsi qu'à celui du CSEM (Centre suisse d'électronique et microtechnique) jusqu'à fin 2004. De plus, il exerce la fonction de Président de la Commission d'Honneur de la SIA à Zurich. De nationalité suisse, il réside en Suisse.

**Bernard Dutoit** est administrateur de Zwahlen & Mayr SA depuis juin 1991. Il est titulaire d'une licence de l'école des Hautes Etudes Commerciales de l'Université de Lausanne. Il a été directeur administratif et financier de 1976 à 1988 de l'entreprise de construction Schmalz SA, puis administrateur-délégué de cette société de 1988 à 1997, dont il a présidé le conseil d'administration de 1994 à 1997, date de la fusion avec les entreprises Preiswerk SA et Stuang SA sous la dénomination de Batigroup SA. Il est administrateur de ce groupe jusqu'en 1999. Actuellement il est président de la société Garage Parc Montreux Gare SA et de la société Ivoire-Suisse Abidjanaise de Granit en Côte d'Ivoire. De nationalité suisse, il réside en Suisse.

**Bruno Eynard** est administrateur de Zwahlen & Mayr SA depuis juin 2003. Il est titulaire d'une Laurea in Giurisprudenza de l'Université de Urbino (Italie) et d'un Master of Comparative Law de New York University, NY, USA. Il a commencé à travailler en 1955 au bureau de Zurich de l'Istituto Mobiliare Italiano pour devenir responsable des contrats de financements internationaux au siège à Rome. En 1968, il entre au Service Juridique de la Banque Européenne d'Investissement au Luxembourg pour prendre sa retraite en 1997 en tant que directeur général. Il a été nommé ensuite administrateur et directeur général de "Sanpaolo – IMI International". De nationalité italienne, il réside au Luxembourg.

**Giulio Mortara** est administrateur depuis 2005. Il est diplômé en ingénierie industrielle de l'université de Bologne. Pendant 30 ans, il s'est consacré à la gestion d'entreprises industrielles de diverses branches, en particulier dans la métallurgie (sidérurgie, machines outils, mécano-soudure). Par la suite, en tant que professionnel indépendant, il a continué à travailler comme consultant en gestion économique et financière d'entreprises de toutes dimensions.

De nationalité italienne, il réside en Italie.

**Jean-Claude Rochat** est administrateur de Zwahlen & Mayr SA depuis 1994. Ingénieur-physicien diplômé de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne et titulaire d'un master en recherche opérationnelle, il a travaillé comme chercheur et chargé de cours à l'EPFL. Directeur des finances de la Ville de Lausanne de 1978 à 1981, conseiller personnel du Président du Comité International Olympique de 1982 à 1994, il préside l'Organisme médico-social vaudois depuis 1995. Il est membre depuis 1978 du Parlement du Canton de Vaud, dont il a présidé la commission des finances de 1991 à 1997. Parallèlement à ces activités, il est président de diverses fondations. De nationalité suisse, il réside en Suisse.

**Peter Schmalz** est administrateur de Zwahlen & Mayr SA depuis 2003, avec une interruption en 2005 et 2006. Il a obtenu son diplôme d'ingénieur civil à l'EPFZ en 1969 et son doctorat ès sciences à l'EPFL en 1976. Après avoir été professeur à l'Université de Sherbrooke au Québec et chef de section à l'Office fédéral des routes, il a été durant dix ans administrateur-délégué de l'entreprise de construction Locher & Cie AG à Zurich. En 1997, il a ouvert son bureau de consultant à Nussbaumen, Argovie. Son mandat principal est la présidence de la SMDK, société gérant la décharge de déchets spéciaux de Kölliken, Argovie. Il est en outre membre de plusieurs associations et de comités de normalisation.

De nationalité suisse, il réside en Suisse.

Aucun administrateur n'a fait partie des organes de direction de la société ou d'une société du même groupe au cours des trois derniers exercices précédant la période sous revue, ni n'entretient de relations d'affaires privées avec Zwahlen & Mayr SA.

### **3.2 Autres activités et groupement d'intérêt**

Ces points figurent dans les profils des membres du conseil d'administration (chiffre 3.1).

### **3.3 Election et durée du mandat**

#### *3.3.1 Procédure d'élection et limitations de la durée du mandat*

Les membres du conseil d'administration de Zwahlen & Mayr SA sont élus globalement pour une durée de mandat d'un an et sont rééligibles.

La limite d'âge des membres du conseil est, en règle générale, fixée à 75 ans.

### 3.3.2 Première élection et terme du mandat

Nom	Nationalité	Année de naissance	Titre	Membre depuis	Terme du mandat	Exécutif/ Non exécutif
<b>Philippe Pot</b>	CH	1934	Président	23.06.1995	Avril 2008	non exécutif
<b>Fausto Bocciolone</b>	I	1970	Vice – Prés.	20.06.2003	Avril 2008	non exécutif
<b>Massimo Bocciolone</b>	I	1961		17.06.2005	Avril 2008	non exécutif
<b>Jean-Claude Badoux</b>	CH	1935		18.06.1999	Avril 2008	non exécutif
<b>Bernard Dutoit</b>	CH	1941		28.06.1991	Avril 2008	non exécutif
<b>Bruno Eynard</b>	I	1932		20.06.2003	Avril 2008	non exécutif
<b>Giulio Mortara</b>	I	1936		17.06.2005	Avril 2008	non exécutif
<b>Jean-Claude Rochat</b>	CH	1946	Secrétaire	23.06.1994	Avril 2008	non exécutif
<b>Peter Schmalz</b>	CH	1943		20.06.2003	Avril 2008	non exécutif

## 3.4 Organisation interne

### 3.4.1 Répartition des tâches au sein du conseil d'administration

Outre les tâches inaliénables et intransmissibles décrites par la loi, le conseil d'administration définit les objectifs stratégiques et attribue les moyens humains et financiers pour les réaliser (voir également ch. 3.6. ci-après). Il examine régulièrement les règlements et directives qu'il a édictés et les adapte en fonction des besoins. Il contrôle en particulier l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne (SCI) de la société.

Le président du conseil d'administration assure la direction du conseil dans l'intérêt de la société. Il veille à ce que la préparation, la délibération, la prise de décisions et l'exécution de celles-ci se déroulent correctement. Il est le garant de l'information des membres du conseil et veille, en collaboration avec la direction, à mettre à leur disposition en temps utile les documents nécessaires.

Le conseil d'administration a institué trois comités du conseil : le comité exécutif, le comité d'audit et le comité de rémunération et nomination.

### 3.4.2 Composition, attributions et délimitation des compétences des comités du conseil d'administration

#### **Comité exécutif du conseil**

La supervision de la gestion courante de la société est déléguée au comité exécutif du conseil d'administration formé de MM. Philippe Pot (président), Fausto Bocciolone et Giulio Mortara.

Le comité exécutif du conseil agit conformément à la stratégie décidée par le conseil d'administration et dans l'intérêt de la société. Il se tient régulièrement au courant de la marche des affaires, et contrôle le respect des budgets et l'application des procédures d'acquisition et de réalisation des affaires. Il s'assure que les risques significatifs de l'entreprise sont identifiés et maîtrisés. Il dispose dans ce cadre d'une compétence décisionnelle.

#### **Comité d'audit**

Le comité d'audit est formé de MM. Jean-Claude Rochat, président, Bernard Dutoit et Massimo Bocciolone. Il bénéficie d'un accès sans restriction à tous les collaborateurs, documents, livres, archives et locaux de la société.

Le comité d'audit supervise les processus internes de reporting financier de la société, et évalue l'efficacité du système de contrôle interne (SCI) et de l'organe de révision externe. Il s'assure de l'indépendance de ce dernier et du suivi de ses recommandations par la direction. Il veille à la conformité de la comptabilité aux règles applicables en la matière et à la mise à disposition des directeurs des unités de production des informations financières indispensables à la conduite des affaires. Il dispose dans ce cadre d'une compétence décisionnelle.

Il fournit au conseil d'administration des recommandations relatives à la présentation des comptes statutaires et consolidés à l'assemblée générale.

#### **Comité de rémunération et de nomination**

Le comité de rémunération et nomination est composé de MM. Philippe Pot (président), Fausto Boccione et Giulio Mortara.

Le comité de rémunération et de nomination supervise la politique de rémunération de la société. Il veille à ce que les rémunérations soient en ligne avec le niveau pratiqué par les entreprises de la branche et en rapport avec la contribution réelle au succès de l'entreprise, sans créer de fausses incitations. Il dispose d'une compétence décisionnelle en matière de rémunération des membres du conseil d'administration, de la direction et des membres des comités de direction des unités de production.

Il prépare la procédure soumettant à l'assemblée générale des actionnaires les propositions de nomination d'administrateurs, et présente au conseil d'administration les candidatures aux postes de direction, après avoir si nécessaire audité les candidats.

#### *3.4.3 Méthode de travail du conseil d'administration et de ses comités*

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent, mais au moins quatre fois par an. La durée moyenne des séances est de 4 heures. L'ordre du jour et la documentation nécessaire sont envoyés avant les séances aux membres du conseil. Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal. Les directeurs sont, dans la règle, invités à participer à tout ou partie des séances avec voix consultative. En 2007, le conseil d'administration a tenu cinq séances, sur convocation de son président.

Le comité exécutif du conseil se réunit au moins dix fois par an, mais plus souvent si la marche des affaires l'exige. Les directeurs sont régulièrement invités à participer aux séances avec voix consultative. Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal envoyé à tous les membres du conseil d'administration pour leur information. En 2007, le comité exécutif a tenu dix séances, sur convocation de son président.

Le comité d'audit tient au minimum deux séances par année, sur la base des boucllements au 30 juin et au 31 décembre. Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal envoyé à tous les membres du conseil d'administration pour leur information. En 2007, le comité d'audit a tenu deux séances, sur convocation de son président.

Le comité de rémunération et de nomination se réunit au moins deux fois par année, en janvier pour approuver les augmentations de salaire proposées par la direction, arrêter les salaires des directeurs et des membres des comités de direction, et en décembre pour préparer les propositions de nomination à présenter au conseil d'administration. Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal. En 2007, le comité de rémunération et de nomination a tenu deux séances, sur convocation de son président.

### **3.5 Compétences**

Outre les attributions intransmissibles et inaliénables découlant de l'art. 716a CO, le conseil d'administration se réserve en particulier les compétences suivantes :

- définition de la stratégie, en particulier du développement de secteurs d'activité et de marchés nouveaux,
- création ou dissolution des succursales et des sociétés détenues directement ou indirectement par l'entreprise,
- modification du capital - actions des sociétés détenues directement ou indirectement,
- détermination des règles applicables à l'acquisition ou à la vente des actions de la société,
- approbation du budget annuel de la société, du budget consolidé, de leurs adaptations en cours d'année et des investissements non prévus au budget,
- approbation des comptes annuels soumis à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, et examen régulier des garanties financières et autres engagements hors bilan,

Le conseil d'administration a délégué la conduite opérationnelle des deux unités de production à deux directeurs respectifs, et la gestion de l'administration et des finances de l'ensemble de la société à un directeur administratif et financier, tous trois placés sous la haute surveillance du comité exécutif du conseil.

Chaque directeur d'unité porte seul la responsabilité de la conduite et de la gestion de son unité de production, le directeur administratif et financier celle de la gestion de son domaine de compétence. Celui-ci apporte en outre aux directeurs d'unité le soutien administratif et financier nécessaire à la bonne marche des unités de production (comptabilité industrielle, suivi des encaissements, disponibilité de trésorerie, étude du financement d'investissements, etc.).

### **3.6 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la direction**

Pour chaque séance ordinaire du conseil d'administration, la direction de la société établit et fait parvenir aux administrateurs, avant chaque réunion du conseil, un document présentant les éléments importants de la marche des affaires de chacune des deux unités de production (entrées de commandes, chiffres d'affaires, résultats arrêtés à la fin du mois précédent, état des investissements, comparaison avec le budget, mention des affaires déficitaires, des litiges et des risques, etc.), le compte de perte et profits et le bilan de la société, l'état de la trésorerie, les garanties et les engagements hors bilan, la gestion et la formation du personnel, et un rapport sur les systèmes QSE, de contrôle interne (SCI) et de gestion des risques. Ces éléments sont présentés par les directeurs respectifs et, cas échéant, commentés par les membres du comité exécutif. Les administrateurs peuvent ainsi obtenir toutes les informations souhaitées et faire toutes propositions utiles à la bonne marche de la société.

De même, avant chaque réunion ordinaire du comité exécutif, la direction de la société établit et fait parvenir aux membres de ce comité, un document présentant les éléments importants de la marche des affaires de chacune des deux unités de production (entrées de commandes, chiffres d'affaires, résultats arrêtés à la fin du mois précédent, état des investissements, comparaison avec le budget, mention des affaires déficitaires, des litiges et des risques, etc.), éléments présentés et commentés par les directeurs concernés.

En 2007, compte tenu des difficultés rencontrées, le président P. Pot et l'administrateur G. Mortara ont assisté à toutes les séances de direction de l'unité Constructions Métalliques, et en particulier aux séances concernant les activités des succursales en France et en Italie.

## **4. Direction**

L'organisation de la direction présentée ci-après tient compte de la structure particulière de la société, qui est constituée de deux unités de production distinctes, actives dans deux domaines industriels différents.

### **4.1 Membres de la direction**

Le conseil d'administration a délégué la conduite et la gestion de

- de l'unité Constructions Métalliques à M. Jean-Pierre Garin, directeur,
- de l'unité Tubes Inox à M. Eric Aigroz, directeur,
- de l'administration et des finances à M. Eric Decroux directeur jusqu'au 7 juin 2007, puis à M. Mirko Coltro à partir du 8 juin 2007.

Chacun des directeurs des unités de production est assisté dans sa tâche par un comité de direction, qu'il préside, et dont les membres ont voix consultative.

Les deux comités de direction sont composés comme suit :

#### Comité de direction de l'unité Constructions Métalliques

Nom	Nationalité	Année de naissance	Titre
<b>Jean-Pierre Garin</b>	CH	1944	Directeur de l'unité CM
<b>René Ryser</b>	CH	1941	Directeur adjoint CM
<b>Eric Decroux</b> (_ 7.06.07)	F	1960	Directeur adm. et financier
<b>Mirko Coltro</b> (dès 8.06.07)	CH	1972	Directeur adm. et financier
<b>Patrick Jacques</b>	CH	1963	Resp. de production
<b>Stefan Walt</b>	CH	1963	Resp. ventes & marketing
<b>François Rappo</b>	CH	1955	Responsable Q.S.E.

**Jean-Pierre Garin** est directeur de l'unité Constructions Métalliques depuis juin 2001. Il préside à ce titre le comité de direction de l'unité. Titulaire d'un CFC de dessinateur en construction métallique, il est entré en 1970 dans la société, où il a occupé différentes fonctions opérationnelles en Suisse et à l'étranger, dont celle de responsable du secteur vente et marketing depuis janvier 1991, avec le titre de sous-directeur. De nationalité suisse, il réside en Suisse.

**René Ryser** est entré dans la société en 1971 et il est directeur-adjoint de l'unité Constructions Métalliques depuis juin 2001, responsable du secteur Conception & Développement. Ingénieur civil EPFL, il accède à ce poste après avoir occupé successivement les fonctions d'ingénieur, puis en 1990 d'ingénieur en chef au sein du bureau technique. De nationalité suisse, il réside en Suisse.

**Eric Decroux** a été directeur administratif et financier de juillet 2000 à juin 2007. Il est titulaire d'un diplôme d'étude comptable supérieur et d'une maîtrise en sciences économiques acquise à l'université de Grenoble II. Entré au service de l'entreprise en 1987 en qualité de comptable, il a également assumé la charge de contrôleur de gestion de la division Tubes Inox du Groupe Sitindustrie de 2000 à 2001, et depuis 2002, de la division Constructions Métalliques. De nationalité française, il réside en France.

**Mirko Coltro** est directeur administratif et financier depuis le 8 juin 2007. Il a assumé durant trois ans une responsabilité similaire au sein d'un groupe métallurgique basé en Valais. Il est expert diplômé en finance et controlling. De nationalité suisse, il réside en Suisse.

**Patrick Jacques** est chef de production, responsable de la fabrication et du montage. Il est titulaire d'un diplôme universitaire technologique dans le domaine du génie mécanique et productique. Entré au service de la société en août 2001 comme chef de production, il est nommé fondé de pouvoir en janvier 2002. Auparavant, il a occupé pendant 11 ans la fonction de responsable du département serrurerie inox au sein de la SA du Four électrique à Delémont. De nationalité française, il réside en Suisse.

**Stefan Walt** est responsable du service Ventes & Marketing depuis janvier 2003, avec le titre de fondé de pouvoir depuis janvier 2002. Titulaire d'un diplôme d'ingénieur civil de l'EPFL, il est entré au service de la société en février 2001 en qualité d'ingénieur responsable d'affaires. Auparavant, il a occupé durant 13 ans la fonction d'ingénieur chef de projet dans les bureaux d'ingénieurs Boss à Renens, puis H. Ruppen à Monthey. De nationalité suisse, il réside en Suisse.



**François Rappo** est responsable des systèmes qualité, sécurité et environnement de Zwahlen & Mayr SA depuis janvier 2002. Titulaire d'un CFC de constructeur, il est entré dans la société en novembre 1992 comme chef d'atelier d'Efimex SA, filiale à 100% de Zwahlen & Mayr SA. Il devient responsable en 1996 de l'assurance qualité de l'unité Tubes Inox. Nommé fondé de pouvoir le 1er janvier 2004, il est titulaire d'un diplôme de chargé de sécurité CFST. De nationalité suisse, il réside en Suisse.

#### **Comité de direction de l'unité Tubes Inox**

<b>Nom</b>	<b>Nationalité</b>	<b>Année de naissance</b>	<b>Titre</b>
Eric Aigroz	CH	1957	Directeur de l'unité TI
Eric Decroux (_ 7.06.07)	F	1960	Directeur adm. et financier
Mirko Coltro (dès 8.06.07)	CH	1972	Directeur adm. et financier
David Auer	CH	1966	Directeur commercial
François Rappo	CH	1955	Responsable Q.S.E.

**Eric Aigroz** est directeur de l'unité de production Tubes Inox depuis le 1er juillet 2000. Titulaire d'un diplôme d'ingénieur ETS en mécanique, il est entré au service de la société en février 1985. Il a d'abord occupé la fonction de responsable de production d'Efimex SA, filiale à 100 % de Zwahlen & Mayr SA, puis dès 1994 de responsable de production du secteur tubes soudés de l'unité de production Tubes Inox.

De nationalité suisse, il réside en Suisse.

**David Auer** est directeur commercial depuis janvier 2001. Titulaire d'un CFC d'employé de commerce, il est entré au service de la société en novembre 1998 comme chef de vente. Fondé de pouvoir depuis juillet 2000, il assume la tâche de responsable commercial de l'unité Tubes Inox. Avant son entrée dans la société, il a été chef de vente chez Rüegger SA à Crissier.

De nationalité suisse, il réside en Suisse.

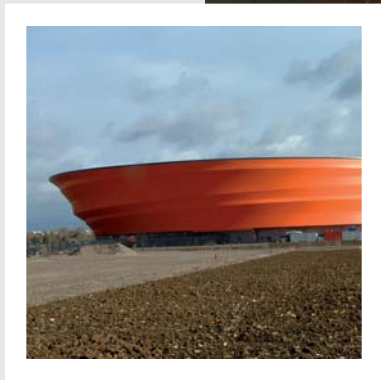
Les comités de direction se réunissent aussi souvent que nécessaire, mais en général une fois par mois, afin de discuter de la marche des affaires et de l'activité opérationnelle des unités de production respectives. Chaque séance fait l'objet d'un procès-verbal envoyé pour information aux membres du comité exécutif du conseil. Des membres de ce dernier peuvent assister aux séances, afin de se tenir au courant de la marche des affaires.

#### **4.2 Autres activités ou groupement d'intérêts**

Ces informations figurent ci-dessus, dans les profils individuels des membres de la direction.

#### **4.3 Contrats de management**

Il n'existe pas de contrat de management confié à des tiers.



## **5 Rémunération, participations et prêts**

Tous les membres du conseil d'administration reçoivent une rémunération qui varie en fonction de leur responsabilité au sein du conseil, de leur participation effective aux séances, de leur participation aux comités du conseil et, cas échéant, de prestations spécifiques demandées par la société. Cette rémunération ne dépend en aucun cas des résultats de la société.

La rémunération des directeurs et du personnel d'encadrement comporte une part fixe et une part variable, dépendant de l'atteinte d'objectifs quantitatifs et personnels fixés en début d'année par le comité exécutif. Cette part variable représente 10 % d'un salaire annuel de 100'000 CHF et plus, et 6 % d'un salaire inférieur à 100'000 CHF, pourcentages majorés d'un coefficient variant de 0 à 2 en fonction du résultat obtenu par rapport aux objectifs fixés.

Toutes les rémunérations sont payées en espèces, à l'exclusion de tout paiement en actions.

La rémunération des membres du conseil d'administration, des directeurs et des membres des comités de direction est fixée par le comité de rémunération et de nomination une fois par an, cas particuliers réservés.

## **6 Droits de participation des actionnaires**

### **6.1 Limitation et représentation des droits de vote**

Le conseil d'administration peut refuser d'inscrire un acquéreur d'actions nominatives en tant qu'actionnaire à part entière, si le nombre d'actions qu'il détient dépasse 10% du total des actions nominatives inscrites au Registre des actionnaires.

Les statuts de la société ne dérogent pas à l'article 689 CO en ce qui concerne le droit de participation des actionnaires à l'assemblée générale ou de la représentation de leurs actions par des tiers librement désignés.

### **6.2 Quorums statutaires**

L'assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections conformément aux articles 703 et 704 CO.

### **6.3 Convocation de l'assemblée générale**

La convocation à l'assemblée générale se fait, vingt jours au moins avant la date de la réunion, par un avis inséré dans la Feuille officielle suisse du commerce. Elle figure en outre sur le site Internet de la société [www.zwahlen.ch](http://www.zwahlen.ch) sous la rubrique "Informations financières".

La convocation comporte les mentions exigées par l'art. 700 al.2 CO. Elle mentionne en outre la mise à disposition des actionnaires, au siège de la société, du rapport de gestion et du rapport du réviseur externe, vingt jours au moins avant l'assemblée.

#### **6.4 Inscription à l'ordre du jour**

Une demande d'inscription à l'ordre du jour doit être effectuée selon l'art. 699 al.3 et 4 CO.

Aux termes de l'art. 699 al. 3 CO, un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble 10 pour cent au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'assemblée générale. Des actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de 1 million de francs peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions.

Conformément à l'art. 699 al. 4 CO, si le conseil d'administration ne donne pas suite à cette requête dans un délai convenable, la convocation est ordonnée par le juge, à la demande des requérants.

Toute demande d'inscription d'un objet à l'ordre du jour doit être reçue par la société au plus tard 30 jours avant l'assemblée générale. Ce délai et la date limite sont rappelés dans la convocation publiée dans la *Feuille officielle suisse du commerce*.

#### **6.5 Inscription au registre des actions**

La société ne connaît pas de règle statutaire régissant la date limite d'inscription des détenteurs d'actions nominatives au registre des actionnaires.

### **7 Prises de contrôle et mesures de défense**

#### **7.1 Obligation de présenter une offre**

La société n'a pas de clause d'*opting out* / *opting up* dans ses statuts.

#### **7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle**

Il n'existe aucune clause relative aux prises de contrôle dans la société ; notamment Zwahlen & Mayr SA n'a pas conclu d'accord relatif aux prises de contrôle avec les membres du conseil d'administration, les directeurs ou d'autres membres dirigeants.

### **8. Organe de révision**

#### **8.1 Durée du mandat de révision et durée de fonction du réviseur responsable**

L'assemblée générale des actionnaires du 27 avril 2007 a nommé comme réviseur externe, pour un an, la société de révision Ernst & Young SA à Lausanne,

Le réviseur responsable du mandat de révision 2007 est M. Marc Hawkings.

#### **8.2 Honoraires de révision**

Sur l'exercice 2007, les honoraires présentés par la société de révision Ernst & Young représentent un montant de 65'000 CHF pour l'audit intermédiaire et final.

### **8.3 Honoraires supplémentaires**

Des honoraires supplémentaires pour un montant de 31'300 CHF ont été facturés par Ernst & Young. Ils représentent des prestations d'assistance pour la mise en conformité de la société avec les nouvelles exigences de la loi suisse (CO) en matière de contrôle interne et de gestion des risques, et avec les directives de la bourse suisse.

### **8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision**

Le comité d'audit du conseil d'administration a pour tâche de contrôler régulièrement l'efficacité du réviseur externe et de s'assurer de la qualité, de l'intégrité et de la transparence de ses rapports.

Le réviseur externe établit deux management letters, l'une au bouclage intermédiaire du 30 juin, l'autre au bouclage du 31 décembre. Elles contiennent des observations relatives aux postes importants du compte de pertes et profit et du bilan, ainsi que des recommandations pour remédier aux faiblesses constatées dans l'organisation. Les management letters sont présentées au comité d'audit et commentées par le réviseur.

## **9. Politique d'information**

La société donne régulièrement des informations commerciales et financières sur

- les modifications de l'organisation de la société,
- les constructions importantes en cours,
- les références de l'unité Constructions métalliques,
- les résultats financiers semestriels et annuels de la société.

Les informations financières sont publiées dans le respect des règles édictées par SWX concernant la publicité événementielle, les communiqués étant disponibles lors de leur diffusion simultanément sur le site Internet de la société [www.zwahlen.ch](http://www.zwahlen.ch). Le lien "Informations financières" situé sur la page d'accueil du site permet un accès direct aux renseignements. Les informations générales et les données financières et de gouvernance d'entreprise sont disponibles en principe en français. Les personnes qui souhaitent recevoir les informations financières de la société peuvent s'inscrire à une liste d'envoi à partir d'un formulaire publié sur le site (système push and pull).

Les informations sur les résultats semestriels sont en outre communiquées dans les principaux journaux économiques de Suisse. Le rapport annuel de gestion est disponible sur demande auprès de l'administration de la société.



**Zwahlen & Mayr S.A.**, zone industrielle 2, 1860 Aigle  
tél. 024 468 46 46 - fax 024 468 46 00  
e-mail [info@zwahlen.ch](mailto:info@zwahlen.ch) - [www.zwahlen.ch](http://www.zwahlen.ch)